

Visite de la Prison. — Suivant une touchante coutume, S. G. Mgr Roy, accompagné de M. le chanoine Beaulieu, du R. P. Scully, C.S.S.R., et du recorder Déry, a visité la prison, le Vendredi-Saint. Sa Grandeur a fait, à la chapelle, un sermon en français, aux prisonniers. Le R. P. Scully a parlé en anglais. Les visiteurs ont été reçus par M. Carbonneau, gouverneur de la prison.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

Canonisation prochaine. — Le 28 mars dernier, le Saint-Père a fait connaître sa décision touchant le caractère miraculeux des guérisons obtenues par l'intercession de la bienheureuse Jeanne d'Arc et qui, présentées en vue de sa canonisation, avaient fait l'objet de la récente Congrégation générale des Rites. Cette décision est affirmative. Le décret qui la promulgue a été lu solennellement, le dimanche de la Passion, 6 avril.

Ce n'est pas là encore la canonisation, comme l'ont annoncé les journaux; mais c'est le dernier acte du procès avant la canonisation elle-même.

Deuxième centenaire. — Les *Acta Apostolicæ Sedis* de mars ont publié une lettre de S. S. Benoît XV au R. F. Himère de Jésus, supérieur général des Frères des Écoles chrétiennes, à l'occasion du second centenaire de la mort de leur fondateur.

Le Souverain Pontife y dit combien l'œuvre de saint Jean-Baptiste apparaît plus providentielle que jamais, aujourd'hui où trop d'efforts se conjurent pour "soustraire les écoles à la maternelle influence de l'Église, et y faire prévaloir une méthode de formation laïque — pour employer le terme courant — qui exclut tout élément religieux"... Le Saint-Père se réjouit de la fécondité que Dieu a donnée au zèle des fils de saint Jean-Baptiste de la Salle; il souhaite que "la commémoration de (leur) Père fondateur, (leur) fasse continuer avec plus d'ardeur encore (leur) œuvre salutaire pour l'Église et pour la société."

FRANCE

Rejeté. — La Chambre des députés, à Paris, en étudiant le projet de loi de la réforme électorale, a disposé de deux amendements qui avaient trait au suffrage des femmes.

Elle l'a fait en tenant compte du bon sens, mieux que les parlements en majorité protestants. Et même sur cette question, le premier ministre Clémenceau a prononcé des paroles fort justes, rappelant à la femme quelles sont ses fonctions dans la Société.

Le premier de ces amendements voulait que les députés soient élus sans distinction de sexe. Il a été rejeté par un vote de 302 contre 187.